

Le CASSIDEN

mars & avril 2026

ÉDITO

Cassidennes,
Cassidens,
Chers amis,

Comme vous le savez, les élections municipales françaises se tiendront les 15 et 22 mars 2026, pour renouveler les conseils municipaux et communautaires de nos communes et intercommunalités.

À Cassis, il n'y aura très probablement qu'un seul tour. Il sera donc essentiel d'aller voter le 15 mars.

Je souhaite rappeler à chacun combien il est important de participer aux élections municipales, quel que soit le choix de votre vote.

Pourquoi est-ce si crucial ?

- Parce qu'aller voter aux municipales, c'est choisir ceux et celles qui administreront notre ville pour les six prochaines années.
- Parce que la commune est la pierre angulaire de notre démocratie locale.
- Parce qu'une ville, un village, c'est avant tout un lieu de projets, de solidarité, d'échanges et de vie politique au sens le plus noble du terme.

- Parce que les maires sont les élus qui assurent la proximité indispensable entre les citoyens et leurs institutions.

Plus que jamais, notre pays a besoin d'élus communaux engagés et capables de donner confiance dans l'avenir.

Ne pas voter, c'est laisser d'autres décider pour nous.

C'est se priver de l'outil le plus simple pour peser sur notre destin.

Rappelons-le : des hommes et des femmes se sont battus – et certains ont donné leur vie – pour conquérir le droit de vote.

Alors, honorons cet héritage.

Accomplissez votre devoir de citoyen : le 15 mars prochain, allez voter !

*Le maire de Cassis
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite
Vice-Présidente du Conseil départemental
Présidente de Provence Tourisme
Vice-Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence*

L'AVENUE DU MARÉCHAL FOCH ET LE ROND-POINT PIERRE IMBERT REQUALIFIÉ

Les travaux de requalification de l'avenue du Maréchal Foch et de la route Pierre Imbert sont terminés et ont été inaugurés samedi 7 février.

Un projet attendu depuis longtemps par les Cassidens ! L'objectif était clair : sécuriser un axe devenu dangereux, tout en améliorant la circulation et le cadre de vie. Avec des vitesses excessives, des trottoirs insuffisants et un stationnement souvent anarchique, la voie ne répondait plus aux besoins actuels.

Un chantier ambitieux pour un aménagement global

Au-delà du simple renouvellement de l'enrobé, ce chantier représente une requalification complète :

- ◆ 15 000 m² de chaussée refaite, 3 600 m² de trottoirs et 3 000 m² de voie verte pour cyclistes et mobilités douces,
- ◆ 2 000 mètres de bordures, 1 200 mètres de murets en pierre,
- ◆ 1400 mètres de réseaux d'eaux pluviales créés, 1 850 mètres de réseau d'éclairage avec 71 candélabres LED,
- ◆ Enfouissement des réseaux, sécurisation de la falaise sur 200 mètres, reprise du réseau d'eau potable sur 720 mètres,
- ◆ Création de plus de 75 places de stationnement, plantations et végétalisation des abords.

Cette transformation visait trois objectifs majeurs : **sécuriser, organiser, apaiser.**



La chaussée a été calibrée pour maîtriser les vitesses, le trottoir côté mer permet une circulation piétonne continue, et la voie verte côté falaise assure un espace sécurisé pour les cyclistes.

Le nouveau giratoire Pierre Imbert supprime les conflits de circulation précédents, et le stationnement est désormais organisé et intégré au paysage.

Un investissement collectif

Le montant de l'opération dépasse 6 millions d'euros. La commune a bénéficié du soutien déterminant de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui a financé près 90% du projet, les 10% restants ont été à la charge de la Mairie.

Un espace public repensé pour tous

« Ce n'est pas seulement une route refaite, mais un espace public pensé pour tous les usagers et pour longtemps », a souligné le maire. Aujourd'hui, les automobilistes roulent plus calmement, les piétons marchent en sécurité, et les cyclistes circulent sereinement.

A l'issue de la manifestation, le rond-point Pierre Imbert a été rebaptisé Rond-point de la Couronne, en hommage à la couronne de Charlemagne qui surplombe Cassis.

Une touche de majesté pour un aménagement qui allie sécurité, confort et esthétique !

16^{ÈME} FORUM INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

**Mardi 10 mars – Salle du Montfleuri
Carnoux-en-Provence**

Le grand rendez-vous de l'emploi du territoire revient pour sa 16^e édition. Organisé par le service Emploi du CCAS de Cassis, en partenariat avec les communes de Gémenos, Roquefort-la-Bédoule et Carnoux-en-Provence, ce forum rassemble tous les acteurs utiles pour avancer concrètement dans votre projet professionnel.

Sur place :

44 entreprises, 13 centres de formation et 8 partenaires institutionnels à votre écoute pour proposer des offres, des conseils personnalisés et des pistes de réorientation.

Des animations utiles et concrètes

- Des conférences : Création d'entreprise, Mobilité (Mobil'idées), accompagnement des seniors (Seniors et alors !)
- Un corner « spécial seniors » pour toutes vos questions personnelles
- Un atelier « Pitch toi » pour apprendre à se présenter efficacement en entretien d'embauche
- La découverte des métiers des travaux publics, avec notamment un simulateur de conduite d'engins, présenté par le centre ECIR Formation
- Une sensibilisation aux nombreuses utilisations des drones, avec TECH'NDRONE et la démonstration de pilotage en direct



NB : les inscriptions aux ateliers se font sur le site de France Travail : <https://mesevenementsemploi.francetravail.fr>

Entreprises cassidaines : diffusez vos offres

Vous recrutez ? Transmettez directement vos offres à Nadia Billon – Service Emploi du CCAS : n.billon@cassis.fr

Elles seront affichées le jour du forum.



Un événement concret, utile et ouvert à tous les Cassidens en recherche d'emploi, de formation... ou d'un nouveau départ professionnel.

Plus d'infos auprès du service emploi / CCAS de Cassis au 04 42 18 36 91 ou 04 42 18 36 87.

Site du forum : ccgr-forumemploi.fr

ÉCHO DES ASSOCIATIONS

INSCRIPTIONS POUR LE TROCATIONS 2026

Le Lions Club de Cassis les Calanques organise son vide-greniers annuel le **dimanche 7 juin** sur les places Baragnon et République ainsi que dans la cour du Musée. Inscription par courriel auprès d'Alain Piercy : ap.cassis13@orange.fr
Tarif : 10 € le mètre linéaire avec un minimum de 2 mètres.
Infos : 06 86 27 34 74 (heures de bureau).



LA CASSIS RACE 2026

Le **samedi 11 avril**, la baie de Cassis accueillera un événement nautique d'envergure : la régate d'aviron de mer labellisée par la Fédération Française d'Aviron, organisée par l'Aviron Club de Cassis.

Plus de 300 rameurs, venus de toute la France et parfois de pays limitrophes, s'élanceront sur un parcours en mer au cœur d'un décor naturel exceptionnel. Cette manifestation sportive majeure contribue au rayonnement de l'aviron de mer auprès du grand public et met en lumière le dynamisme de notre territoire.

Les courses se dérouleront de 10h30 à 17h et seront parfaitement visibles depuis le phare, l'esplanade Aristide Briand et l'ensemble du bord de mer. Plusieurs animations viendront ponctuer la journée pour le plaisir des spectateurs.

La proclamation des résultats et la remise des récompenses auront lieu vers 17h à l'Oustau Calendal, moment convivial qui viendra clôturer cette belle journée sportive.



L'Aviron Club de Cassis sera heureux d'accueillir toutes celles et ceux qui souhaitent assister à cet événement. Pour faciliter l'organisation, il est demandé de confirmer sa présence avant le 25 mars, en précisant le nombre de personnes accompagnantes. Une belle occasion de découvrir l'aviron de mer... au plus près de l'action.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 - 15 et 22 MARS

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES AURONT LIEU DANS TOUTE LA FRANCE les 15 et 22 MARS.

Afin de préparer au mieux ce rendez-vous démocratique, voici un rappel des dates clés et des modalités du scrutin pour notre commune.

A savoir : les listes des candidats aux élections municipales doivent être déposées en Préfecture avant le 26 février 2026 à 18h.

A l'heure où nous bouclons notre magazine (le 13 Février), à Cassis, seules 2 listes se présentent. Il n'y aura donc probablement qu'un seul tour, le 15 mars.

QUI PEUT VOTER ?

Pour pouvoir voter, un électeur doit :

- avoir au moins 18 ans ;
- être de nationalité française ou d'un pays membre de l'UE ;
- être inscrit sur les listes électorales de la commune ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote le jour des élections, vous avez la possibilité de voter par procuration (voir la procédure à suivre) ou de réserver la navette.

QUI ALLONS-NOUS ÉLIRE ?

Le scrutin vise à élire les conseillers municipaux et les conseillers métropolitains de notre commune.

Le nombre de conseillers municipaux dépend de la taille de la commune.

A Cassis, il y aura :

- **29 conseillers municipaux** : Une fois installés, ces derniers éliront le Maire et les adjoints pour un mandat de 6 ans.
- **1 conseiller métropolitain** : Il représentera Cassis au sein du Conseil de la Métropole. Un conseiller supplémentaire est également élu pour siéger en cas de vacance du titulaire (démission ou décès)

COMMENT FONCTIONNE LE MODE DE SCRUTIN ?

Cette élection se déroule au suffrage universel direct. Dans les communes de plus de 1 000 habitants comme la nôtre, les règles garantissent à la fois une majorité stable et une représentation des minorités :

- **parité** : Les listes doivent respecter une stricte alternance homme/femme.
- **la «Prime Majoritaire»** : La liste qui arrive en tête (avec la majorité absolue au 1er tour ou relative au 2nd tour) obtient automatiquement la moitié des sièges.
- **la répartition proportionnelle** : L'autre moitié des sièges est répartie entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.
- **fusions possibles** : Entre les deux tours, les listes ayant obtenu plus de 10 % des voix peuvent se maintenir. Celles ayant obtenu au moins 5 % peuvent choisir de fusionner avec une liste maintenue.

À CASSIS

Les bureaux de vote de Cassis seront ouverts le dimanche 15 mars de 8h à 18h.

SI UNIQUEMENT 2 LISTES SE PRÉSENTENT, IL N'Y AURA ÉVIDEMMENT QU'UN SEUL TOUR, LE DIMANCHE 15 MARS.

Les 7 bureaux de vote de Cassis sont :

- Bureau 1 : Salles voûtées
- Bureau 2 : Gymnase 1 (Espace jeunes)
- Bureau 3 : Gymnase 2 (Salle polyvalente)
- Bureau 4 : École F. Mistral (Av E. Agostini)
- Bureau 5 : École Leriche (Av A. Isnard)
- Bureau 6 : Stade du Pignier
- Bureau 7 : Collège des Gorguettes – Gilbert Rastoin

Le bureau de vote dont vous dépendez est noté sur votre dernière carte d'électeur.

Vous pouvez également vous renseigner auprès du service des élections de la mairie ou en ligne sur : www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-trouve-mon-bureau-de-vote

Le jour de l'élection vous devez vous présenter à votre bureau de vote avec un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, mais aussi la carte vitale avec photographie...). La carte électorale n'est pas obligatoire. Il est donc possible de voter sans.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote, vous pouvez toujours voter par procuration.



Afin de faciliter les déplacements dans les bureaux de votes pour les personnes à mobilités réduites, une navette sur rendez-vous sera mise en place le dimanche 15 mars de 8h à 17h. La réservation est possible jusqu'au vendredi 13 mars jusqu'à 16h30 au N° 0787875562

Renseignements : auprès du service en charge des élections de la mairie - 04 42 18 36 35/38.

LE VOTE PAR PROCURATION : MODE D'EMPLOI

Si vous êtes absent ou si vous ne pouvez pas vous déplacer les dimanches de scrutin, ne renoncez pas à votre voix : choisissez la procuration !

Ce dispositif simple permet à chaque électeur de rester acteur de la vie démocratique locale.

Qui peut être mandataire ?

Vous avez la possibilité de choisir un autre électeur pour voter à votre place.

La personne choisie (votre mandataire) doit être inscrite sur une liste électorale, mais pas obligatoirement à Cassis.

Attention : elle devra néanmoins se déplacer dans votre bureau de vote à Cassis pour glisser votre bulletin dans l'urne.

Où et comment faire établir sa procuration ?

Vous avez trois options pour établir votre procuration :

- **En ligne (100% dématérialisée)** : si vous possédez la nouvelle carte d'identité et une identité numérique certifiée (via l'application France Identité), vous pouvez faire toute la démarche sur maprocuration.gouv.fr sans vous déplacer.
- **En ligne (avec validation physique)** : remplissez votre demande sur maprocuration.gouv.fr. Vous recevrez une référence de dossier. Présentez-vous ensuite avec cette référence et votre pièce d'identité à la gendarmerie (rue de La Ciotat) pour valider votre identité.
- **Sur place** : rendez-vous directement à la gendarmerie (rue de La Ciotat) muni de votre pièce d'identité pour remplir le formulaire papier (Cerfa).

Si le mandant ne peut se déplacer pour raison de santé, il peut demander qu'un personnel habilité à délivrer une procuration, un gendarme, se déplace à son domicile pour établir la procuration.

Quand peut-on faire établir une procuration ?

N'attendez pas le dernier moment ! Bien qu'une procuration puisse être faite jusqu'au scrutin, les délais de traitement et d'acheminement postal vers la mairie peuvent empêcher sa prise en compte si elle est trop tardive.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier, dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Combien de temps est valable une procuration ?

La durée de validité dépend du choix de l'électeur :

- **pour un seul scrutin** (premier tour, second tour ou les deux) ;
- **ou pour une durée déterminée**, pouvant aller jusqu'à un an maximum.

La procuration peut être résiliée à tout moment si l'électeur souhaite reprendre la main sur son vote.

LE RÔLE DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

En France, le maire agit à la fois au nom de l'État et en tant que représentant de la commune.

Cette « double fonction » lui confère des missions variées et essentielles à la vie locale.

Le maire en tant qu'agent de l'État

Sous l'autorité du Préfet, le maire assure plusieurs missions administratives :

- Organiser les élections (mise en place des bureaux de vote, etc.)
 - Enregistrer les demandes d'inscription sur les listes électorales
 - Coordonner le recensement de la population
 - Organiser les cérémonies patriotiques
- Il peut également être chargé de mettre en œuvre certaines mesures de sûreté générale.

Sous l'autorité du Procureur de la République, il exerce aussi des fonctions judiciaires :

- Officier d'état civil (il peut notamment célébrer les mariages civils)
- Officier de police judiciaire

Il dispose d'une fonction judiciaire civile, qui lui donne le droit de recevoir des actes authentiques au nom de la République française.

Le maire en tant qu'agent de la commune

Exécution des décisions municipales

Le maire est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par le conseil municipal.

Gestion des compétences locales

Il intervient dans de nombreux domaines comme l'état civil, l'urbanisme et le logement ainsi que la délivrance des permis de construire, la gestion du patrimoine communal, les marchés publics, les écoles, les activités culturelles, la santé, l'aide sociale, la signature des contrats et des marchés, la préparation du budget... Conformément à la loi du 13 août 2004, il peut subdéléguer certaines de ses attributions à un adjoint ou à un conseiller municipal.

Représentation juridique

Le maire représente la commune devant les tribunaux.

Pouvoirs de police

Le maire dispose de pouvoirs propres en matière de police administrative. Il veille au maintien de l'ordre public : tranquillité, sécurité, sûreté et salubrité publique. Il exerce également des polices spéciales (baignade, circulation, etc.) et possède une large compétence en matière de police municipale.

Chef de l'administration communale

Il est le supérieur hiérarchique des agents de la commune et dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

Arrêtés municipaux

Le maire peut prendre des arrêtés pour réglementer, par exemple, la circulation, le stationnement, la baignade ou la navigation sur sa commune. Il peut également prescrire des travaux lorsqu'il existe un risque pour la population ou pour l'environnement.

CASSIS FÊTE SON CARNAVAL !



Il était une fois... **le carnaval 2026 !**
 Cette année le carnaval vous invite à plonger dans «**LE MONDE MERVEILLEUX DES CONTES**» ! Princesses, chevaliers, fées, dragons, héros légendaires et créatures fantastiques prendront vie pour une fête colorée et magique. Petits et grands sont invités à laisser parler leur imagination et à revêtir leurs plus beaux costumes pour partager un moment convivial et familial. Le Conte commence le **14 mars à 14h30**, départ des petits trains devant le Centre culturel. Un goûter sera offert à tous les enfants costumés, en clôture du défilé sur la place Baragon. Organisé par Cassis Animation et la Ville de Cassis. Plus d'infos auprès de Cassis Animation : 06 70 65 34 87.



INFORMATION NOUVEAUX CASSIDENS

Samedi 4 avril à 10h30, le Maire et ses élus recevront les nouveaux cassidens dans la cour d'honneur de la mairie, lors d'une réception d'accueil, pour une présentation de la commune, des projets, des services, des activités sportives et culturelles.... Un moment convivial de dialogue et d'échanges.



RETROUVEZ CASSIS AU JARDIN LES 4, 5 et 6 AVRIL !



Les 4, 5 et 6 avril prochain, Cassis se transforme en un véritable écrin de verdure avec "Cassis au Jardin". Cet événement offrira aux petits et grands une déambulation bucolique et festive.

Un marché d'exception pour sublimer vos extérieurs grâce aux produits d'artisans locaux qui vous proposeront des plantes méditerranéennes, des plantes aromatiques, des décorations pour habiller vos jardins et tables, de la vaisselle artisanale, mais aussi des bijoux naturels réalisés avec goût et des soins à base de plantes. Les gourmands ne seront pas en reste avec des produits tels que des miels, des vinaigres artisanaux et des macarons faits maison..., offrant une touche sucrée à cette fête printanière.



Pour enrichir vos connaissances, les agents des espaces verts de la ville seront présents pour partager leurs conseils sur le jardinage et l'entretien des plantes. L'occasion rêvée d'apprendre et d'échanger autour de la passion du jardinage !

Les enfants aussi auront leurs rendez-vous plaisir avec des animations spécialement conçues pour eux. Ils pourront découvrir les animaux de la ferme, participer à des jeux d'adresse et s'initier au jardinage lors d'ateliers organisés par la ville.

Venez vivre un moment convivial en famille ou entre amis, et préparer l'arrivée du printemps !



Samedi à 11h30, le Maire inaugurera le marché et à cette occasion et aura le plaisir de récompenser les lauréats du Concours communal des Villes et villages fleuris. Un hommage mérité.

À cette occasion, nous planterons un olivier dans le jardin public à la mémoire d'Ilan Halimi, 20 ans déjà...

LE JARDIN DES ŒUFS DE PÂQUES PAR CASSIS ANIMATION



La chasse aux œufs se déroulera telle une chasse au trésor le **6 avril, lundi de Pâques, de 10h à 11h30 dans le jardin public.**

Pour les enfants de 3 à 7 ans, pas d'inscription, rendez-vous sur place.

Participation : 3 €.

Organisé par Cassis Animation.

Plus d'infos auprès de Cassis Animation : k6animation.cv@gmail.com

LE 1^{ER} REC COMMÉMORÉ CAMERONE À CASSIS

Installé depuis 2014 au camp de Carpiagne, près de Marseille, le 1^{er} Régiment étranger de cavalerie (1^{er} REC) est l'unique régiment de la Légion étrangère spécialisé dans le combat blindé. Chaque année, le 30 avril, ses légionnaires rendent hommage à l'épisode fondateur de leur histoire : Camerone.

Si la cérémonie majeure se tient à Aubagne, au siège de la Légion étrangère, le 1^{er} REC choisit aussi de partager ce moment de mémoire avec les communes voisines. Cassis accueille ainsi cette commémoration, témoignage du lien fort tissé entre le régiment et le territoire.

Le combat de Camerone remonte au 30 avril 1863, durant la guerre du Mexique.



Ce jour-là, 64 légionnaires de la 3^e compagnie du 1^{er} Régiment étranger, sous le commandement du Capitaine Danjou, ont pour mission de protéger un convoi destiné au corps de siège de Puebla. Dans le hameau de Camarón, ils tiendront leur position durant neuf heures face à plus de 2 000 soldats mexicains. À l'issue du combat, seuls trois hommes sont encore en état de se battre.

Cette résistance hors du commun est devenue le symbole de l'esprit de sacrifice, de fidélité à la mission et de la fraternité d'armes qui caractérisent la Légion étrangère. Depuis, le 30 avril est célébré comme sa fête traditionnelle.

RENDEZ-VOUS : JEUDI 30 AVRIL, FIN DE JOURNÉE.

EXPOSITIONS

SALLES VOÛTÉES



COULEURS D'ICI ET D'AILLEURS » DE FRANCIS RIELH Du 2 au 12 avril

S'inscrivant dans un courant de figuration contemporaine, Riehl s'inspire de la nature qu'il recompose, simplifie ou modifie. C'est plus une transposition qu'une figuration précise. Une peinture optimiste qui laisse la couleur prendre son envol.



«MATIÈRES ET REGARD» DE FRANCIS L'HUILIER ET ANNE OLÉRON Du 17 au 26 avril

Une envie de mettre en regard deux savoir-faire. La profondeur des peintures à l'huile au couteau de Francis L'Huilier rencontre les sculptures de papiers découpés d'Anne Oléron. Entre compositions, empâtements et couleurs, les peintures ouvrent de vastes perspectives et invitent au voyage. Vernissage : vendredi 17 avril à 18h30

ZÔM SUR...

LE NOUVEAU CONSERVATEUR DU MUSÉE MUNICIPAL DE CASSIS, PHILIPPE MASANET



«Vivre le musée comme un voyage

Ingénieur, romancier et passionné d'histoire locale, Philippe Masanet est le nouveau conservateur du Musée municipal. Enfant du pays, il a forgé son amour pour le patrimoine en arpentant dès l'enfance les calanques et les ruelles du village.

Formé aux arts plastiques et à l'histoire de l'art à l'INSA de Lyon, et ayant participé à plusieurs campagnes de fouilles archéologiques, il nourrit cette vision d'une approche sensible et incarnée du patrimoine.

Aujourd'hui, il aborde sa nouvelle mission avec une conviction forte : pousser la porte du musée ne doit pas être une visite, mais un départ. « Le musée est un voyage dans le temps et l'espace. C'est ce voyage, de l'obscurité de la préhistoire à la lumière des peintres provençaux, que je souhaite offrir à chaque visiteur. »

Pour lui, les collections ne sont pas des objets inertes, mais les instantanés d'un récit plus vaste : celui de Cassis et de ses habitants. Son ambition est claire : créer du lien entre les époques pour que l'histoire de la ville devienne lisible, vivante et captivante, tant pour les Cassidains que pour les visiteurs.

Fervent défenseur d'une culture accessible, Philippe Masanet place la transmission au cœur de son projet. Il souhaite « tendre la main » au plus grand nombre, avec une attention toute particulière pour la jeunesse, afin que les enfants de Cassis s'approprient cet héritage exceptionnel.

Reconnaissant de la confiance accordée par Madame le Maire et son équipe, il s'engage avec humilité et enthousiasme : « Nous avons un patrimoine magnifique. Mon rôle est de le servir pour qu'il continue d'inspirer et de rassembler. »

Une nouvelle page s'écrit pour le musée, placée sous le signe de l'ouverture, du partage... et du voyage. Un grand merci à Jean-Claude Cayol, conservateur pendant 12 ans, pour le très beau travail réalisé pour le musée.

15^{ÈME} ÉDITION DU SARDINE TRIATHLON - 10 et 11 OCTOBRE

Le club Sardines Triathlon organise durant le week-end de mi-octobre LA manifestation sportive de cette fin d'année à destination des triathlètes, des coureurs, du grand public :

- **Samedi 10 octobre**, aquathlons et Défi Calendal

- **Défi Calendal** : l'événement trail avec le Grand Calendal (16 km) et le Petit Calendal (8 km) qui cheminent depuis la statue du Calendal sur l'esplanade Charles de Gaulle via les sentiers dans les collines autour de Cassis ;
- **Aquathlons** : des formats (XS) pour tout niveau, des plus jeunes aux plus aguerris qui se dérouleront sur la plage du grand littoral, permettant à chacun de pouvoir encourager les siens...et les autres.

- **Dimanche 11 octobre, la 15^{ème} !**

Le club organise la 15^{ème} édition du Sardines Triathlon Cassis dont la 1^{ère} s'était tenue à la plage du Bestouan.

MUSÉE MUNICIPAL MÉDITERRANÉEN ATP DE CASSIS

Mercredi, jeudi, vendredi : 10h-12h30 et 13h30-17h30 / Samedi : 10h-13h
Entrée Libre

EXPOSITION PERMANENTE ARCHÉOLOGIQUE : «SUR LES TRACES DU CASSIS ANTIQUE » Objets archéologiques présentés découverts au cours de fouilles effectuées à Cassis.

JUSQU'AU 30 MAI «JEAN ARÈNE : L'ÂME DE LA PROVENCE »



Le musée présente une rétrospective des œuvres de l'artiste Marseillais Jean ARENE, peintre français né le 11 septembre 1929 à Marseille et décédé le 20 mars 2020 à Cotignac.

«Jean Arène, peintre autodidacte a su capter l'âme des paysages provençaux, des collines dorées aux vallées baignées de lumière. Membre fondateur du groupe des Moins de Trente ans, il s'affranchit des normes académiques pour offrir une vision personnelle,

imprégnée de la beauté brute de la nature. L'exposition propose de redécouvrir cet artiste unique, à travers une sélection d'œuvres vibrantes, témoins de son regard singulier sur la campagne, la lumière et la couleur.»

DU 7 AU 12 AVRIL «LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ARTS»

Les 20^{èmes} journées européennes des métiers d'art qui visent à mettre en lumière le savoir-faire des métiers de l'artisanat, ce déclineront cette année autour du thème «Cœurs à l'ouvrage». Une édition qui mettra l'accent sur le collectif, les synergies culturelles et territoriales, et le dynamisme des savoir-faire, dans les zones rurales comme urbaines.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

«MARCEL PAGNOL » JUSQU'AU 9 SEPTEMBRE

Marcel Pagnol, maître de la littérature et du cinéma français, célèbre la Provence, ses paysages, ses traditions et ses personnages authentiques.

À travers ses œuvres, il évoque la vie simple, la famille, l'amour et la nature avec une sincérité touchante.

Cette exposition met en lumière son talent pour capturer l'âme de la Provence et transmettre des émotions universelles.

Exposition préparée et présentée par l'équipe de la Bibliothèque. Entrée libre

VACANCES DE PRINTEMPS : DU SPORT ET DES LOISIRS



STAGES MULTISPORTS

Pour les 7-11 ans

Du 13 au 17 avril et du 20 au 24 avril (60€ la semaine), de 14h à 17h.

Exemple d'activités : sports collectifs, athlétisme, tir à l'arc, escrime...

STAGES SPORTS ET LOISIRS

Pour les 12-17 ans.

Du 13 au 17 avril et du 20 au 24 avril (60€ la semaine) de 14h à 17h.

Exemple d'activités : lazer game, bubble foot, accrobranche...

ESPACE JEUNES

Du 13 au 17 avril et du 20 au 24 avril de 17h à 19h.

Infos auprès de l'Espace Jeunes pendant les heures d'ouverture : 04 42 18 35 87/ 06 07 70 35 42 et lien instagram : espacejeunesk6. Activités e-sports, multisports...

ÉCOLE DE VOILE MUNICIPALE

Du 13 au 17 avril et du 20 au 24 avril :

Optimist et Catamaran, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Reprise des activités voile du mercredi (en période scolaire) à partir du 25 Mars et jusqu'au 1^{er} Juillet.



APPELS À CANDIDATURES Quai des Artistes 2026

Comme chaque été, le port de Cassis devient une galerie à ciel ouvert ! Dans le cadre de la prochaine édition du Quai des Artistes 2026, organisée de juillet à août de 18h à minuit, ainsi que les deux derniers week-ends de juin et les week-ends de septembre, quai Calendal, la Ville de Cassis invite les artistes à venir exposer et proposer leurs œuvres au cœur du port. Peintres, caricaturistes, photographes, graphistes, sculpteurs... cet événement est l'occasion de partager votre univers artistique avec le public dans un cadre exceptionnel. Infos, règlement de la manifestation *Service Vie Culturelle et Festive sur www.cassis.fr*

Marché nocturne estival

Chaque été, les places Baragnon et Clémenceaus'animent au rythme d'un marché nocturne chaleureux et créatif. En juillet et en août, tous les soirs de 19h à minuit, artisans et créateurs (mode, décoration, bijoux, accessoires...) investissent le cœur du village pour présenter leur savoir-faire aux visiteurs et aux Cassidens. Vous souhaitez participer à cette belle vitrine estivale ? Déposez votre candidature avant le 31 mars 2026 :

- en mairie, auprès du service Gestion du domaine public
- par courrier : Service Gestion du domaine public – Hôtel de Ville, place Baragnon, 13260 Cassis
- par mail : domainepublic@cassis.fr

Infos : 04 42 18 36 27 – 04 42 18 36 28
04 42 18 36 53.

DEVENEZ ACTEURS DES VOILES DE CASSIS – 22, 23 ET 24 MAI

Rejoignez les coulisses de l'un des plus beaux rendez-vous maritimes de notre littoral ! Les Voiles de Cassis recherchent des bénévoles motivés pour faire vivre cet événement d'exception aux côtés des équipes organisatrices. Accueil des exposants, mise en place des stands, aide logistique... votre aide sera précieuse à chaque étape. Venez partager l'énergie, l'esprit d'équipe et la convivialité qui font la réussite des grands événements cassidens !

Pour rejoindre l'aventure, contactez le Port de Cassis : 04 42 18 35 90 / portdecassis@cassis.fr

RÉUNION DES COMMERÇANTS «CAP SUR L'ÉTÉ 2026»

À l'approche de la saison estivale, les commerçants cassidens sont conviés à une réunion de lancement le **jeudi 2 avril à 8h30, à l'Oustau Calendal**. Un temps d'échange pour préparer ensemble l'été à venir. Nous vous attendons nombreux !

VENTE DES BADGES RÉSIDENTS «VILLE DE CASSIS 2026»

A partir du 30 mars, les badges seront vendus uniquement les lundis, mercredis et vendredis matin de 9h à 12h, dans le bureau situé à côté des Salles voûtées, cour de la mairie.

CONCOURS «DIS-MOI DIX MOTS POUR LA PLANÈTE»

Dans le cadre de la Semaine de la langue française, initiée par le Ministère de la Culture, la Ville de Cassis invite petits et grands à participer à une nouvelle édition du concours d'écriture «Dis-moi dix mots».

En 2026, face aux mutations accélérées de notre époque, «Dis-moi dix mots» explore le monde à venir. Cette édition propose une plongée dans les futurs possibles ceux qui inquiètent, et ceux que l'on espère à travers les dix mots choisis : alunir, anticipation, continuum, dystopique, humanoïde, particule, programmer, sidéral, théorie, transmuter.

Le concours d'écriture (récit, poème, ...) s'adresse :

- aux élèves des écoles primaires, du CE2 au CM2
- aux enfants Cassidens (hors cadre scolaire),
- aux adultes Cassidens,
- aux résidents des deux maisons de retraite de Cassis.

La documentation est accessible sur le site du Ministère : <http://www.dismoidixmots.culture.fr/>.

Les textes devront être transmis au plus tard le jeudi 21 mai :

- par mail : bibliotheque@cassis.fr
- ou déposés sous pli fermé à la Bibliothèque municipale.

Infos : 04 42 18 36 76.

PASSAGE À LA FIBRE : UNE AIDE POUR LES LOGEMENTS CONCERNÉS

Le réseau cuivre (ADSL) sera définitivement arrêté au 31 janvier 2027. À Cassis, certains logements peuvent rencontrer des difficultés techniques pour être raccordés à la fibre lorsque des travaux sont nécessaires en partie privative (fourreaux bouchés, gaines absentes, obstacles techniques...). Pour accompagner ces situations, l'État a mis en place une aide financière de 400€ à 1 200€ destinée aux propriétaires et aux locataires, pour leur résidence principale, sous conditions de ressources.

Les personnes concernées doivent effectuer elles-mêmes la demande en ligne via le dispositif : PUMA – Aide au raccordement à la fibre optique (connexion via FranceConnect).

Dans les Bouches-du-Rhône, Cassis fait partie des 5 communes éligibles à cette aide. Une information utile pour faciliter le passage à la fibre et éviter des frais imprévus.

LE PLAN D'ADRESSAGE ARRIVE À SON TERME : CE QU'IL FAUT SAVOIR SI VOUS ÊTES CONCERNÉ

La réalisation d'un plan d'adressage est obligatoire pour toutes les communes. C'est un élément essentiel pour le bon fonctionnement de nombreux services, qu'ils concernent les citoyens (secours, prestations à domicile...), les entreprises (fournisseurs d'énergie, services GPS...) ou les collectivités (recensement, gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement...).

Le plan d'adressage de la commune arrive à son terme. Il a été validé par le Conseil municipal lors de sa séance du 1^{er} décembre 2025. Dans le cadre du projet d'adressage finalisé, les nouvelles adresses sont transmises à l'Institut Géographique National (IGN), au Service National de l'Adresse (SNA) et apparaissent dans la Base Nationale de l'Adresse.

Si vous êtes concernés (changement d'adresse), pour vous faciliter les démarches, la Mairie a choisi le facteur

comme vecteur de confiance pour vous remettre les documents qui vous permettront de communiquer cette adresse à tous vos interlocuteurs institutionnels et particuliers.

Le Kit de Communication contient :

- un Certificat d'Adresse
- un Guide de modification d'Adresse
- des cartes d'information « votre nouvelle adresse »
- un formulaire pour valider la « Base Bonne Adresse »
- une plaque de numérotation officielle à apposer sur votre boîte aux lettres ou à l'entrée de votre propriété, bien visible depuis la route, depuis un véhicule.

La mairie informe les organismes suivants :

- le SNA (Service National de l'Adressage),
- La Poste,
- l'IGN,
- Le SDIS
- les impôts
- les principaux opérateurs GPS

Les administrés doivent procéder à leur changement d'adresse :

- organismes privés (employeurs, banques, assurances, mutuelles, caisses de retraite...)
- CAF / Sécurité sociale / France Travail
- Fournisseurs (électricité, eau, gaz, téléphone, internet...)
- divers abonnements (presse...)

Une liste récapitulative sera fournie en même temps que le certificat de numérotation.

Un service en ligne (www.service-public.fr) est également à votre disposition afin de pouvoir, en un clic, communiquer votre nouvelle adresse aux instances suivantes : Carte grise, Caisses de retraites (Agirc et Arrco, Cnav, etc.), Caisses de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, etc.), La Poste, Pôle emploi et les Service des impôts.

UN NOUVEL ESPACE KRYZ OPTIQUE ET AUDITION A OUVERT SES PORTES SUR LES HAUTEURS DE CASSIS

Laura et Andrea, s'associent au groupe Gautier-Malmejac pour votre bien-être visuel et auditif. Ce magasin spacieux et doté des dernières technologies, se situe à côté de la Pharmacie des Calanques et dispose d'un parking privé pour vous accueillir. 47 avenue du Maréchal Foch - Tél. 04 43 86 10 38

UNE NOUVELLE MARQUE HORLOGÈRE NÉE À CASSIS : MONTRES AURIVA

Des montres mécaniques inventées, testées, à Cassis, inspirées par l'univers marin et l'esprit d'aventure propre à notre baie.

Le premier modèle, la Pelagic 300, conjugue robustesse et élégance : acier 316L, verre saphir, mouvement automatique, étanchéité 300 m. Une montre pensée pour durer, pour vivre en mer comme au quotidien.

Une jeune entreprise cassidaine à découvrir et à suivre. Précommandes sur www.montresauriva.com



CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN : RESTONS VIGILANTS

Avec le retour des beaux jours, les chenilles processionnaires réapparaissent dans nos pins. Discrètes dans leurs nids soyeux, elles deviennent pourtant un vrai risque au moment de leur descente en procession vers le sol. Leurs poils microscopiques, très urticants, peuvent provoquer de fortes réactions chez l'humain comme chez l'animal.

Les bons réflexes à adopter :

- Évitez les zones où les nids sont nombreux.
- Ne touchez jamais les chenilles, même mortes, et ne tentez pas d'écraser un nid.
- N'intervenez pas vous-même sur les branches porteuses de nids : le risque de brûlure est réel.
- Par temps venteux, évitez les sous-bois infestés : les poils peuvent être transportés dans l'air.
- En cas de contact avec la peau, rincez abondamment à l'eau claire. Évitez de boire pour ne pas risquer d'ingérer des poils.

Enfants : redoublez de vigilance dans les parcs, jardins et espaces naturels. Leur curiosité peut les exposer. En cas de réaction cutanée, consultez votre pédiatre.

Chiens : tenez-les en laisse en zone à risque. En cas d'inflammation de la bouche, consultez immédiatement votre vétérinaire. Rincez les zones touchées, sans faire boire l'animal.

Des solutions respectueuses de l'environnement

Pour limiter leur prolifération sans perturber l'écosystème, plusieurs dispositifs simples et efficaces existent :

- **Éco-pièges :** installés autour du tronc, ces sacs collectent les chenilles lors de leur descente.
- **Pièges à phéromones :** ils attirent les papillons mâles et freinent ainsi la formation de nouveaux nids.
- **Nichoirs à mésanges :** ces oiseaux sont des prédateurs naturels des chenilles et participent à une régulation douce et naturelle.

RESTONS ATTENTIFS LORS DE NOS PROMENADES PRINTANIÈRES : QUELQUES PRÉCAUTIONS SUFFISENT POUR PROFITER DE LA NATURE EN TOUTE SÉRÉNITÉ.

Il est important de rappeler que l'interdiction de procéder à la pulvérisation d'insecticides par avion (échenillage) résulte d'une décision nationale. Ce n'est donc pas le Parc national des Calanques qui a interdit ce procédé, mais la réglementation de l'État. La ville de Cassis applique les méthodes de lutte définies par l'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône contre les chenilles processionnaires. Celui-ci ne permet plus les traitements aériens, mais privilégie des actions ciblées tout au long de l'année.

Chaque année, la commune intervient dans les espaces naturels proches du centre-ville pour limiter la présence de chenilles processionnaires. Nos services procèdent à la coupe manuelle des nids et à la pose de pièges à phéromones, afin de réduire les populations de chenilles tout en préservant au mieux l'environnement. À ce jour, la lutte microbiologique utilisant la bactérie *Bacillus thuringiensis* n'est pas autorisée sur le territoire communal, ce qui limite les moyens d'action possibles. Malgré ces contraintes réglementaires, la ville de Cassis reste pleinement mobilisée pour protéger les habitants, et en particulier les enfants et les animaux, face à cette problématique.

OPINION LIBRE DE L'OPPOSITION :

Pour suivre notre actualité vous pouvez nous retrouver en ligne sur le site de l'association <https://www.nouveaucap-cassis.fr> et sur les réseaux sociaux de nos élus : Bertrand Mas-Fraissinet, Sylvie Brunet, Jean-François Favier, Marie Figarella, Jocelyn Boyer

JUSQU'AU 30 MAI

EXPOSITION «JEAN ARÈNE : L'ÂME DE LA PROVENCE»



Infos : 04 42 18 36 78.
Musée municipal

JUSQU'AU 9 SEPTEMBRE

EXPOSITION «MARCEL PAGNOL»

Préparée et présentée par l'équipe de la Bibliothèque. Entrée libre.
Bibliothèque municipale

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

EXPOSITION ARCHÉOLOGIQUE

«SUR LES TRACES DU CASSIS ANTIQUE»

Infos : 04 42 18 36 78.
Musée municipal

JEUDI 5 MARS

DAPV - DISPOSITIF D'ASSISTANCE AU PROJET DE VIE

Pour les personnes en situation d'handicap ou leur famille.
Permanence le 1^{er} jeudi matin de chaque mois.
Avec ou sans RDV - 07 88 72 38 25.
CCAS.

LIVRE ENTRE PARENTHÈSES

«VACCINATIONS - CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR»

Présenté par Annick Guimezanes.
Infos : Danielle Simonet 06 82 41 82 81.
19h, Centre culturel

MARDI 10 MARS

16^{ÈME} ÉDITION DU FORUM INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Organisé par le CCAS de Cassis en partenariat avec les communes de Gémenos, Roquefort-la Bédoule et Carnoux-en-Provence.
Programme et liste des entreprises sur www.ccgr-forumemploi.fr.
Infos CCAS de Cassis : 04 42 18 36 91 ou n.billon@cassis.fr
De 9h à 15h30, Salle du Mont Fleuri à Carnoux.



CONFÉRENCE «YOGA TOUMO»

«LE FROID TECHNIQUE»

Présentée par Jean-Michel Beaujon.
Infos Centre culturel : 04 42 01 77 73..
18h30, Centre culturel



MERCREDI 11 MARS

ADIL (AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION DU LOGEMENT)

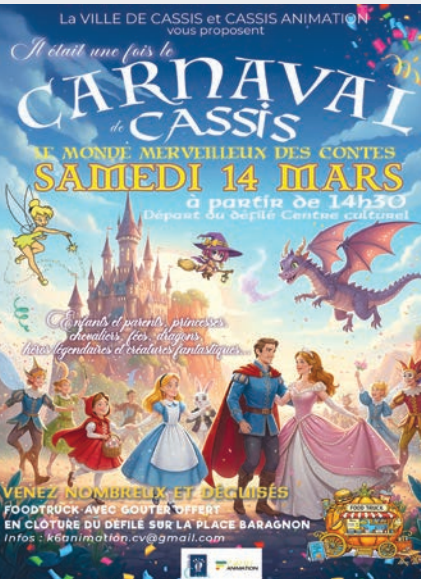
Permanence juridique chaque 2^{ème} mercredi du mois.
Sur RDV auprès du CCAS : 04 42 18 36 87.
De 14h à 16h, CCAS

LES 13 ET 20 MARS

VISITE DÉCOUVERTE GUIDÉE DU VILLAGE DE CASSIS EN FRANÇAIS/ ANGLAIS

Découvrez la grande et la petite histoire de Cassis en vous promenant dans les ruelles avec un guide conférencier.
Inscription à l'Office de Tourisme au 04 28 01 01 03 ou sur www.ot-cassis.com
Tarif : 10€ sur place / 9€ en ligne.
4€ enfant de 7 à 16 ans (gratuit pour les moins de 7 ans accompagnant leurs parents).
14h30, RDV à l'Office de Tourisme (15 min avant le départ)

SAMEDI 14 MARS



CASSIS FÊTE SON CARNAVAL

IL ÉTAIT UNE FOIS... LE CARNAVAL 2026

Organisé par Cassis Animation et le Ville de Cassis. Goûter offert en clôture du défilé sur la place Baragnon
Infos Cassis Animation : 06 70 65 34 87.
14h30, départ des petits trains devant le Centre culturel.

DIMANCHE 15 MARS



Bureaux de vote ouverts de 8h à 18h

VENDREDI 20 MARS

ADRIUM «HABITER MIEUX»

Permanence assurée par un architecte, le 3^{ème} vendredi matin de chaque mois.
Sur RDV au 04 91 50 18 68.
CCAS



LES SOIRÉES DU CENTRE CULTUREL SPECTACLE «UN CACOU, UNE CAGOLE, HISTOIRES MURSEILLAISES»

Tarif unique : 20 €
Billetterie : www.centreculturelcassis.com
OT Cassis www.ot-cassis.com
Infos Centre culturel : 04 42 01 77 73.
20h30, Centre culturel (ouverture des portes à 20h)

SAMEDI 21 MARS

CASSIS CHESS DAY

Organisé par Cassis Echecs.
Infos : Quentin : 06 37 60 22 53.
De 9h à 19h, Centre culturel

LUNDI 23 MARS

CDAD : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT

Permanence juridique chaque 4^{ème} lundi du mois - Sans RDV.
De 14h à 16h30, CCAS

CONFÉRENCE «KÉSACO»

Organisée par Les Drailles de la Mémoire. Présentée par Bernard Revest.
Infos Centre culturel : 04 42 01 77 73.
18h30, Centre culturel



JEUDI 26 MARS

LES SORTIES JOURNÉES DU CENTRE CULTUREL

JOURNÉE GROTTES COSQUER - DÉJEUNER AU CERCLE DES NAGEURS.

Infos Centre culturel : 04 42 01 77 73.



SAMEDI 28 MARS

CONFÉRENCE «L'INVENTION DE L'ÉCRITURE, HISTOIRES ET MYSTÈRES»

Organisée par l'association «Les Amis du Musée».
Présentée par François Mir.
Infos Gérard Gaudin : 06 82 75 51 53.
10h, MEVA



DIMANCHE 29 MARS

MESSE DES RAMEAUX

Infos : 04 42 32 37 65.
9h30, Église Saint Michel



Retrouvez le programme du
Cinéma Ciné Calanques
sur www.cinecalanquescassis.fr
Tél : 04 42 01 92 62

JUSQU'AU 30 MAI



EXPOSITION «JEAN ARÈNE : L'ÂME DE LA PROVENCE»
Infos : 04 42 18 36 78.
Musée municipal

JUSQU'AU 9 SEPTEMBRE

EXPOSITION «MARCEL PAGNOL»
Préparée et présentée par l'équipe de la Bibliothèque. Entrée libre.
Bibliothèque municipale



JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

EXPOSITION ARCHÉOLOGIQUE SUR LES TRACES DU CASSIS ANTIQUE
Infos : 04 42 18 36 78.
Musée municipal

JEUDI 2 AVRIL

RÉUNION DES COMMERÇANTS «CAP SUR L'ÉTÉ 2026»
8h30, Oustau Calendal.
Nous vous attendons nombreux !

DAPV - DISPOSITIF D'ASSISTANCE AU PROJET DE VIE

Pour les personnes en situation d'handicap ou leur famille.
Permanence le 1^{er} jeudi matin de chaque mois.
Avec ou sans RDV - 07 88 72 38 25.
CCAS.

LIVRE ENTRE PARENTHÈSES «LA FILLE DU GRAND HIVER» D'ISABELLE AUTISSIER
Présenté par Danielle Simonet.
Infos : Danielle Simonet 06 82 41 82 81.
19h, Centre culturel

DU 2 AU 12 AVRIL



Du 2 au 13 avril 2026

SALLES VOÛTÉES

Cour d'honneur de la Mairie CASSIS

EXPOSITION «COULEURS D'ICI ET D'AILLEURS» DE FRANCIS RIEHL
Infos : 06 31 48 79 97. Entrée gratuite
De 10h à 19h, Salles voûtées

VENDREDI 3 AVRIL

OFFICE DE LA PASSION
Infos : 04 42 32 37 65.
17h, Église Saint-Michel

4 AU 6 AVRIL

12^{ÈME} ÉDITION DE CASSIS AU JARDIN
Place Baragnon. et jardin public



SAMEDI 4 AVRIL

CASSIS CHESS DAY
Organisé par Cassis Echecs.
Infos : Quentin : 06 37 60 22 53.
De 9h à 19h, Centre culturel

Accueil des nouveaux Cassidens

10h30, cour d'honneur de l'Hôtel de Ville
(ou salon d'honneur selon météo).

INAUGURATION DE CASSIS AU JARDIN ET REMISE DES PRIX DU CONCOURS COMMUNAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2025
11h30, Place Baragnon.

LIVRES ÉCHANGES «TROIS HOMMES DANS UN BATEAU» DE JÉRÔME K. JÉRÔME
Présenté Anne-Marie Collin .
Infos : Alain Barhélemy : 06 03 11 03 56
18h, Centre culturel

LES SORTIES NOCTURNES DU CENTRE CULTUREL FESTIVAL DE PÂQUES «RENAUD ET GAUTIER CAPUÇON – DOUBLE CONCERTO DE BRAHMS».
Infos Centre culturel : 04 42 01 77 73.
20h30, Grand Théâtre de Provence - Aix-en-Provence

DU 4 AU 12 AVRIL

LES VOYAGES DU CENTRE CULTUREL ESPAGNE
Infos Centre culturel : 04 42 01 77 73.

DIMANCHE 5 AVRIL

MESSE DE PÂQUES
9h30, Église Saint Michel

LUNDI 6 AVRIL

LE JARDIN DES OEUF DE PÂQUES CHASSE AUX OEUF
Organisée par Cassis Animation pour les enfants (de 3 à 7 ans) Tarif : 3 €
Infos : k6animation.cv@gmail.com
De 10h à 11h30, Jardin public



DU 7 AU 12 AVRIL

20^{ÈME} JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART
Mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 / Samedi de 10h à 13h.
Musée municipal



MERCREDI 8 AVRIL

ADIL (AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION DU LOGEMENT)
Permanence juridique chaque 2^{ème} mercredi du mois.
Sur RDV auprès du CCAS : 04 42 18 36 87.
De 14h à 16h, CCAS

SAMEDI 11 AVRIL

CASSIS RACE 2026 RÉGATE INTERNATIONALE D'AVIRON DE MER.
Organisée par l'Aviron Club Cassis. Plus d'infos sur www.cassis-aviron.fr
De 10h30 à 17h, courses, baie de Cassis
Vers 17h, résultats et remise des récompenses, Oustau Calendal

DIMANCHE 12 AVRIL

EXPOSITION DE PEINTURES PAR LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES CASSIDAINS
De 8h30 à 18h30, place Baragnon

DU 13 AU 17 AVRIL

STAGE D'ÉCHECS
Organisé par Cassis Échecs. Possibilité 1/2 journée.
Infos : Quentin - 06 37 60 22 53
De 9h à 12h et de 14h à 17h, Centre culturel

LES MERCREDIS 15 ET 22 AVRIL

CINÉ-GOÛTER
Un film, une activité surprise, un goûter. Pour les enfants dès 5 ans.
Tarif : 12 €/ enfant (accompagnateur : 8€.)
Places limitées (réservation obligatoire).
Infos et réservations : 04 42 01 77 73
14h15, Ciné-Calanques

VISITE DÉCOUVERTE GUIDÉE DU VILLAGE DE CASSIS EN ALLEMAND

Une visite entièrement en allemand pour permettre à nos visiteurs d'outre-Rhin de découvrir la grande et la petite histoire de Cassis.

Inscription à l'Office de Tourisme au 04 28 01 01 03 ou sur www.ot-cassis.com
Tarif : 10€ sur place / 9€ en ligne.
4€ enfant de 7 à 16 ans (gratuit pour les moins de 7 ans accompagnant leurs parents).
14h30, RDV à l'Office de Tourisme (15 min avant le départ)

LES 17 ET 24 AVRIL

VISITE DÉCOUVERTE GUIDÉE DU VILLAGE DE CASSIS EN FRANÇAIS/ ANGLAIS

Découvrez la grande et la petite histoire de Cassis en vous promenant dans les ruelles avec un guide conférencier.

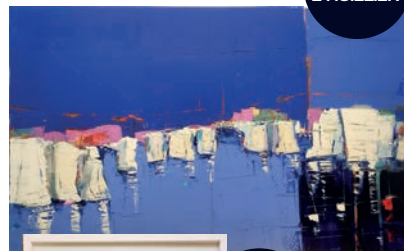
Inscription à l'Office de Tourisme au 04 28 01 01 03 ou sur www.ot-cassis.com
Tarif : 10€ sur place / 9€ en ligne.
4€ enfant de 7 à 16 ans (gratuit pour les moins de 7 ans accompagnant leurs parents).
14h30, RDV à l'Office de Tourisme (15 min avant le départ)

DU 17 AU 26 AVRIL

EXPOSITION FRANCIS L'HUILIER ET ANNE OLERON «MATIÈRES ET REGARD»
Infos : 06 24 61 14 50 / www.galerielh.fr
Vernissage : vendredi 17 avril à 18h30.
De 10h à 12h30 et de 14h à 19h, Salles voûtées

Matières en regard

Peinture au couteau & Papier découpé du 17 au 26 avril 2026



VENDREDI 17 AVRIL

ADRIAM «HABITER MIEUX»
Permanence assurée par un architecte, le 3^{ème} vendredi matin de chaque mois.
Sur RDV au 04 91 50 18 68.
CCAS

COLLECTE DE SANG

Infos et réservations sur le site : www.dondesang.efs.sante.fr
De 15h à 19h30, Oustau Calendal

DIMANCHE 19 AVRIL

«LES CRÉATEURS DE K6 ARTS» PAR ÉVEN CREA
Infos : 06 15 47 37 77 / 06 20 92 52 08 - Facebook Even créa.
De 9h à 18h, Place Baragnon

DU 20 AU 24 AVRIL

STAGE DE THÉÂTRE
Infos : Céline / 06 58 05 40 35.
De 9h à 12h, Centre culturel

SAMEDI 25 AVRIL

CONFÉRENCE «QUELQUES PERSONNALITÉS CASSIDAINES»
Organisée par Les Amis du Musée. Présentée par Pierre Soula.
Infos : Gérard Gaudin : 06 82 75 51 53.
10h, MEVA

DIMANCHE 26 AVRIL

COMMÉMORATION «JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES DÉPORTÉS ET DES RÉSISTANTS»
11h, Stèle du Jardin public

LUNDI 27 AVRIL

CDAD : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT
Permanence juridique chaque 4^{ème} lundi du mois - Sans RDV.
De 14h à 16h30, CCAS

MARDI 28 AVRIL

LES CONFÉRENCES DU CENTRE CULTUREL CONFÉRENCE MUSICALE «LISZT/ CHOPIN - 2^{ÈME} PARTIE ROMANTIQUE»
Présentée par Jean-Michel Sanchez, Docteur en histoire de l'art, musicologue.
Infos Centre culturel : 04 42 01 77 73.
18h30, Centre culturel

LES SORTIES «JOURNÉE» DU CENTRE CULTUREL JOURNÉE CARRIÈRE DES LUMIÈRES.
Infos Centre culturel : 04 42 01 77 73.

MERCREDI 30 AVRIL

CÉRÉMONIE DE CAMERONE
Défilé militaire dans le centre du village.
18h, plage de la Grande mer.